HM FORMATION

Programme de formation

FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18, R4141-15, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en oeuvre des gestes de
secours permettant d'éviter l'aggravation de l'état de la victime dans l'attente des services de secours.
Au terme de cette formation, les participants seront également capables de mettre en oeuvre des actions de prévention au profit de la
santé et sécurité au travail au sein de leur entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.
Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de
l'INRS.

Durée : 14h

Modalité de la formation : Présentiel

Public : Tout salarié d'une entreprise souhaitant suivre une formation évacuation incendie.

Nombre de stagiaires : De 4 à 10 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Objectifs :

- Etre capable de mettre en oeuvre des actions de prévention au profit de la santé et la sécurité dans son entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.
- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans l'entreprise

Pré-requis : Aucun

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :
Salle équipée avec ordinateur et vidéoprojecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Petit matériel de mise en situation
- Maquillage
- Présentation PowerPoint
- Coupe des voies aériennes supérieures
- Plan d'intervention SST

Techniques pédagogiques mises en oeuvre :

- Brainstorming
- Débat entre stagiaires
- Exposé interactif
- Démonstration en temps réel
- Démonstration commentée et justifiée
- Apprentissage entre stagiaires
- Mise en situation en temps réel
- Reformulation

Formateur titres / qualités :
Sapeur-pompier en général
Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du SST en général
Titulaire de l'attestation « Acquisition des bases en prévention des risques professionnels » en général

Documents remis en fin de formation :
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Equivalence PSC1 – Arrêté du 5 décembre 2002)
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité
- Plan d'intervention SST

Modalités d'évaluation des connaissances ou d'appréciation des résultats de l'action de formation : Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a animé la formation.
Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcris dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du contenu de formation :

1/ Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail

2/ Protéger

3/ Protéger à prévenir

4/ Examiner la victime

5/ Faire alerter ou alerter

6/ De faire alerter à informer

7/ Secourir

- Une victime qui saigne abondamment
- Une victime qui s'étouffe

- Une victime inconsciente qui respire
- Une victime inconsciente qui ne respire pas
- Une victime qui se plaint de sensation pénible et inhabituelle et/ou présente des signes anormaux
- Une victime qui se plaint d'une brûlure
- Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

8/ Module complémentaire lié aux risques spécifiques de l'entreprise si nécessaire

Chaque module est constitué de nombreux exercices pratiques et de mises en situation

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail) et édition d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois.
Au terme de ces 24 mois, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) devra suivre une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du SST (MAC SST) afin de prolonger la validité de son certificat SST.